

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 25 janvier 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 25 janvier 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Anne ROELANDT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220131-22_04190-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

Absents excusés :

Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÈTRE

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/007 – Signature de la nouvelle convention avec la société ATC

En février 2012 a été conclue une convention avec la société Bouygues pour la mise à disposition d'un terrain (cadastré BI n°85 devenue CK n°0063) situé au Bois de la Justice sur la commune déléguée de Condé sur Noireau. Bouygues a cédé ses droits à FPS Towers. Depuis le 1^{er} janvier 2018, FPS Towers a changé de dénomination pour devenir ATC France (entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécoms. Le loyer réglé par Orange s'élève actuellement à 1 000 € par an.

Après négociations, il est proposé une nouvelle convention de 12 ans avec un loyer annuel de 4 500 € (anciennement 3 000 €).

La nouvelle convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2027.

Un droit d'entrée d'un montant de 4 000 € sera versé à la commune à la date de signature de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention et tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

